

La culture se vit ici

---

Demande de manifestations d'intérêt

# Maison McConnell



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada



# COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

## Contenu

|                                                                                                        |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1.0 Généralités .....                                                                                  | 2 |
| 2.0 Objectifs.....                                                                                     | 2 |
| 3.0 La maison McConnell – 1055, chemin d’Aylmer : un joyau patrimonial dans un corridor dynamique..... | 3 |
| 4.0 Plans et priorités de la CCN .....                                                                 | 3 |
| 5.0 Manifestations d’intérêt .....                                                                     | 4 |
| 6.0 Examen et prochaines étapes .....                                                                  | 5 |
| 6.1 Critères d’évaluation .....                                                                        | 6 |
| 6.2 Autres considérations .....                                                                        | 6 |
| 7.0 Date limite pour soumettre une manifestation d’intérêt.....                                        | 6 |
| 8.0 Demandes de renseignements .....                                                                   | 6 |
| 9.0 Glossaire .....                                                                                    | 7 |
| Annexe A – Matrice d’évaluation.....                                                                   | 8 |

---

# DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT<sup>1</sup>

---

## LA CULTURE SE VIT ICI

### Maison McConnell

#### 1.0 Généralités

La CCN entretient une longue tradition de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la région de la capitale nationale. Elle est fière de présenter le programme [La culture se vit ici](#), conçu pour insuffler une nouvelle vie aux lieux patrimoniaux avec l'aide de partenaires. Ce programme appuie l'un de ses objectifs, soit de conserver et d'enrichir le patrimoine culturel et naturel grâce à l'excellence de la conception et à une intendance exemplaire.

Cette demande de manifestations d'intérêt (DMI) vise à trouver des partenaires qui aideront à transformer la maison McConnell, située au 1055, chemin d'Aylmer, en un lieu qui appuie les activités culturelles ou l'appréciation de l'environnement naturel, ou les deux.

Grâce à ce programme, des organisations auront la possibilité de s'établir à un tel endroit pour y exploiter un centre culturel, un studio d'artiste, une galerie d'art, un centre d'interprétation du patrimoine naturel ou d'autres projets créatifs. Les propositions peuvent comprendre un volet commercial, comme un café ou autre service de restauration, la location d'équipement ou de matériel, ou de l'hébergement à petite échelle, comme un programme d'artiste en résidence. La CCN est ouverte à vos suggestions.

Le partenariat envisagé offre l'occasion d'accomplir ce qui suit :

- Offrir à une organisation partenaire du secteur des arts, de la culture, de la conservation du patrimoine ou de la nature, ou à un établissement universitaire, un emplacement dans un lieu historique unique situé à proximité du district de Deschênes, à Gatineau.
- Améliorer le caractère expérientiel de la région de l'Outaouais.
- Créer un partenariat durable pour protéger un site patrimonial régional.
- Promouvoir les arts, la culture ou la conservation de la nature dans la région de la capitale nationale.

#### 2.0 Objectifs

Le programme La culture se vit ici comporte trois grands objectifs pour la maison McConnell :

1. Forger un **partenariat mutuellement avantageux** entre la CCN et une ou plusieurs organisations du milieu de la création, pour réhabiliter la maison McConnell et y diriger les activités.
2. **Insuffler une nouvelle vie à la maison et au terrain** en leur donnant une nouvelle vocation viable et durable et en accordant un bail pluriannuel.
3. **Mettre en valeur l'histoire et la valeur patrimoniale uniques** des lieux et de leur environnement.

---

<sup>1</sup> CECI N'EST PAS UN PROCESSUS DE SOLlicitation

Nous rappelons aux organisations partenaires potentielles qu'il ne s'agit pas d'un processus d'appel d'offres ni d'une demande de propositions. La publication de cette DMI ne crée pas une obligation, pour la CCN, d'émettre ou de négocier un contrat subséquent, et ne l'oblige pas, légalement ou autrement, à conclure un contrat.

### **3.0 La maison McConnell – 1055, chemin d’Aylmer : un joyau patrimonial dans un corridor dynamique**

Cette maison de ferme datant du XIX<sup>e</sup> siècle, un édifice fédéral du patrimoine reconnu, est située entre le pont Champlain et le centre-ville du district d’Aylmer, à Gatineau. Cette modeste structure au parement en bois et au toit à deux versants comporte une grande véranda qui court sur toute la longueur de la façade avant. La grange attenante, une caractéristique rare pour une propriété agricole patrimoniale du Québec, peut accueillir une variété d’activités intérieures.

La maison McConnell est située dans un cadre ouvert et pittoresque unique, qui contraste magnifiquement avec l’arrière-plan urbain. Cet emplacement l’avantage sur les plans de la visibilité, de l’accessibilité et de la proximité du transport en commun, auquel des améliorations sont prévues dans les années qui viennent. La taille du terrain et du stationnement offre aussi la possibilité d’y tenir des programmes multiples.

La CCN n’a pas encore engagé de fonds pour la réhabilitation de la maison McConnell. Elle est actuellement vacante, et la finition intérieure en a été retirée afin d’exposer sa charpente et sa structure.

### **4.0 Plans et priorités de la CCN**

Dans le cadre du mandat de la CCN de créer une capitale riche de sens et inclusive, la CCN s’est engagée à favoriser le développement culturel, la conservation du patrimoine et le soutien de la diversité au moyen d’une approche collaborative et régionale de la création de lieux patrimoniaux.

La vision à long terme et l’orientation stratégique pour la région sont décrites dans le [Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067](#) de la CCN et dans le [Plan des terrains urbains de la capitale \(2015\)](#), respectivement. Ces plans comprennent un certain nombre d’orientations et d’objectifs stratégiques importants.

Entre autres, le Plan de la capitale du Canada énonce les principales orientations à l’appui d’une « culture et d’un patrimoine vivants » dans la capitale, notamment :

- Protection du patrimoine :
  - protéger les édifices et les lieux patrimoniaux et leur redonner vie en leur trouvant de nouvelles vocations qui respectent leur caractère, qui sont compatibles avec les éléments patrimoniaux à préserver et qui permettent d’y intégrer des dispositifs d’accessibilité;
- Promotion de l’utilisation des terres à l’appui des arts et de la culture du Canada :
  - privilégier l’utilisation des terrains de la CCN pour la tenue d’activités culturelles nationales et pour appuyer la création artistique;
- Amélioration des arts dans la capitale :
  - travailler avec des organisations partenaires fédérales pour ajouter et mettre en valeur des œuvres d’art de la plus grande qualité dans le domaine public de la capitale, à la fois en propre ou intégrées à d’autres projets d’aménagement;
- Soutien de la diversité et de l’inclusion dans les arts :
  - soutenir la diversité des arts dans la capitale en autorisant l’utilisation de ses terrains par des organisations à but non lucratif et des établissements d’enseignement pour des activités temporaires, si cela est indiqué.

Le Plan des terrains urbains de la capitale (2015) s’applique aux terrains urbains qui s’étendent jusqu’à la limite de la Ceinture de verdure (Ontario) et aux terrains situés à l’intérieur des limites urbaines de Gatineau, à l’exclusion du parc de la Gatineau. Ce plan décrit le rôle des terrains urbains dans la capitale, avec un ensemble d’objectifs liés à chaque rôle, soit encourager la création de lieux significatifs et de grande qualité, soutenir le réseau d’espaces verts et bleus urbains de la capitale et contribuer à l’édification d’une région de la capitale agréable. Dans le cadre de ces rôles, deux objectifs clés présentent un intérêt particulier pour le site de la maison McConnell :

- améliorer, protéger et enrichir le patrimoine culturel de la capitale;
- protéger et rehausser le caractère pittoresque de la capitale.

## **Liens**

### [Plan des terrains urbains de la capitale \(2015\)](#)

Située dans le réseau d'espaces verts de la capitale, qui accorde la priorité à la gérance de l'environnement, et sur des terres désignées en tant qu'espaces verts urbains de la capitale, la maison McConnell pourrait offrir des possibilités d'activités passives ou récréatives, avec des infrastructures formelles moins intensives.

Voici les principales politiques d'intérêt pour les espaces verts urbains de la capitale, dont la maison McConnell :

- Appuyer le caractère expérientiel de la capitale; par exemple, en organisant diverses activités publiques et des activités de plus petite envergure.
- Préserver la nature polyvalente générale des propriétés.
- Promouvoir l'expérience de la capitale par la découverte du patrimoine bâti et des paysages culturels.
- Offrir des espaces pour les loisirs et différentes activités.
- Mettre l'accent sur les nouvelles activités, commodités et services là où l'infrastructure de soutien existe.
- Situer les pôles d'animation là où ils peuvent être intégrés aux réseaux de sentiers existants.

Le Plan des terrains urbains de la capitale autorise une variété d'utilisations, dont les suivantes :

- interprétation et éducation;
- restauration;
- services : aires de repos et aires de piquenique;
- conservation et rehaussement du patrimoine bâti et des paysages patrimoniaux;
- activités et rassemblements.

Idéalement, ces utilisations contribueront aux activités de la capitale et au divertissement du public en maintenant un niveau général d'accès public gratuit au site et respecteront le caractère patrimonial et panoramique des lieux.

## **5.0 Manifestations d'intérêt**

Cette DMI est publiée dans le but de solliciter des propositions conceptuelles d'organisations partenaires potentielles pour la réhabilitation de la maison McConnell et la tenue d'activités à cet endroit. L'objectif consiste à obtenir des idées créatives de ces partenaires sur la façon dont cet endroit peut contribuer aux arts et à la culture ou à la conservation de la nature et à l'éducation dans la région de la capitale nationale.

### Objectifs du partenariat

La CCN est à la recherche d'un ou de plusieurs organisations partenaires<sup>2</sup> qui offrent :

1. un concept viable et un financement durable;
2. des partenariats, des avantages publics et du soutien communautaire;
3. un service à la clientèle et des communications publiques bilingues;
4. des contributions financières pour la réhabilitation des lieux.

---

<sup>2</sup> De multiples partenariats sont possibles; « partenaire » ou « organisation partenaire », au singulier est utilisé tout au long du processus à des fins grammaticales seulement.

## Processus de demande de manifestations d'intérêt

À la réception des manifestations d'intérêt, la CCN examinera comment les concepts proposés s'harmonisent avec sa vision et ses plans, et travaillera avec des partenaires en particulier pour élaborer leurs concepts plus en détail, y compris les structures de financement et les ententes de location.

Les modalités et la structure des baux peuvent varier selon le concept proposé, les programmes et les contributions au projet de réhabilitation. La CCN travaillera avec des partenaires pour s'assurer que la valeur des investissements effectués pour restaurer les lieux se reflète dans l'entente.

Une DMI n'est pas une demande de soumissions officielle ni une demande de propositions (DP). Par conséquent, les manifestations d'intérêt ne seront pas évaluées les unes par rapport aux autres dans le but de sélectionner une proposition privilégiée. La CCN pourrait plutôt les utiliser pour déterminer les partenariats créatifs possibles pour les activités qui se tiendront à la maison McConnell. La CCN examinera toutes les propositions reçues. Elle ne remboursera aucune organisation pour les dépenses engagées dans la préparation d'une manifestation d'intérêt.

## Exigences essentielles

Il est obligatoire de répondre à la DMI au plus tard à la date de réponse demandée (voir la section 8.0) et de fournir ce qui suit dans la manifestation d'intérêt :

- Page titre indiquant les renseignements ci-après (tout document ultérieur non inclus dans la proposition doit également comprendre ces renseignements)
  - Titre de la proposition;
  - Nom et adresse de l'organisation répondante;
  - Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne-ressource de l'organisation répondante;
  - Date.
- Vision/concept
  - La manifestation d'intérêt doit illustrer clairement une vision en harmonie avec les buts et les orientations stratégiques de la CCN et avec les objectifs du programme La culture se vit ici (voir la section 2.0).
- Langues officielles
  - La manifestation d'intérêt doit confirmer clairement la capacité de fournir des offres publiques ou des communications dans les deux langues officielles.
- Partenaires supplémentaires
  - La manifestation d'intérêt doit confirmer l'intérêt de toute organisation partenaire supplémentaire incluse dans la proposition, ainsi que les organisations partenaires potentielles, idéalement avec des lettres d'appui confirmant leur intérêt.
- Calendrier
  - Les manifestations d'intérêt doivent comprendre un échéancier proposé pour la réhabilitation et le lancement du programme proposé.

Cette DMI est émise dans le but de solliciter des propositions conceptuelles d'organisations partenaires potentielles pour la réhabilitation de la maison McConnell et la tenue d'activités à cet endroit. L'objectif est d'obtenir des idées créatives de ces partenaires sur la façon dont la propriété peut contribuer au caractère expérientiel de la capitale.

## 6.0 Examen et prochaines étapes

À la réception d'une manifestation d'intérêt qui répond aux exigences ci-dessus ou les dépasse (voir la section 5.0), on communiquera avec les organisations partenaires potentielles pour élaborer plus en détail leurs propositions en vertu d'une entente pour la location de la maison McConnell et les activités qui s'y dérouleront. Afin d'assurer l'équité et la transparence, les possibilités de partenariat les plus compatibles avec la propriété et avec le programme La culture se

vit ici seront prises en considération dans le cadre d'un concours. Si plus d'une proposition atteint cette étape, elles seront évaluées en fonction des critères établis ci-après (voir l'annexe A – Matrice d'évaluation).

### 6.1 Critères d'évaluation

Une déclaration d'intérêt réussie doit :

- Démontrer une **vision** claire, à long terme et réalisable pour la maison McConnell et le terrain; une vision conforme au programme La culture se vit ici et aux plans de la CCN.
- Démontrer l'**expérience et les connaissances** requises pour élaborer et réaliser le projet.
- Illustrer un **avantage public** réaliste pour la population de la région de la capitale nationale et de l'extérieur.
- Démontrer la **viabilité financière** du projet en indiquant les sources de financement ou de revenus et en dressant un budget réaliste pour appuyer le projet et le programme proposé.

### 6.2 Autres considérations

Les manifestations d'intérêt qui démontrent ce qui suit peuvent faire l'objet d'un examen plus approfondi :

- Un programme existant ou proposé de portée nationale ou qui va au-delà du niveau local ou régional;
- Un programme existant ou proposé qui fait la promotion d'une diversité de perspectives et d'expériences;
- De l'expérience de travail avec la collectivité locale et la capacité de créer des synergies avec d'autres projets ou partenaires connexes;
- De l'expérience en matière de participation des Autochtones;
- Un programme existant ou proposé qui inclut les groupes sous-représentés;
- Un programme ou un concept qui pourrait être réalisé plus rapidement sera priorisé.

Si, pour quelque raison que ce soit, il est impossible de parvenir à une entente dans le cadre de ce processus de DMI, la CCN se réserve le droit de relancer ou d'annuler le processus. Elle se réserve également le droit de communiquer avec des organisations qui ont soumis une manifestation d'intérêt dans le cadre d'un processus précédent.

## 7.0 Date limite pour soumettre une manifestation d'intérêt

La date de clôture de la DMI est le **14 octobre 2022, à 23 h 59 (HE)**. Les manifestations d'intérêt peuvent être soumises en français ou en anglais, selon la préférence de l'organisation répondante.

**VEUILLEZ SOUMETTRE TOUTE MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR CETTE DMI À : [Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca](mailto:Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca)**, en inscrivant en objet « **La culture se vit ici – Maison McConnell** ».

## 8.0 Demandes de renseignements

Toutes les demandes de renseignements et les autres communications relatives à la présente DMI doivent être adressées exclusivement à [Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca](mailto:Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca). Comme ce processus n'exige pas d'avis officiel de la CCN, la CCN ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements ou en transmettant les réponses à toutes les organisations répondantes. Veuillez vous assurer que l'objet de toute correspondance indique : « **La culture se vit ici – Maison McConnell** ».

Les organisations répondantes qui souhaiteraient mener des activités à d'autres sites patrimoniaux de la CCN sont invitées à inclure dans leur proposition la vision d'un programme et d'un concept qui pourraient dépasser la portée du projet de la maison McConnell. Cela dit, la CCN ne garantit pas qu'il y aura une entente à cet égard.

## 9.0 Glossaire

**artiste** : personne qui démontre dans son travail les qualités requises dans l'art, comme la sensibilité et l'imagination. ([www.collinsdictionary.com/dictionary/english/artist](http://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/artist))

**artiste en résidence** : programme dans le cadre duquel un établissement recrute une personne ou un groupe de personnes ayant une compétence ou un attribut précis pour produire du travail, fournir des conseils ou promouvoir l'établissement pendant une période définie. ([museumhack.com/artist-in-residence/](http://museumhack.com/artist-in-residence/))

**création de lieux créatifs** : intégration délibérée des arts et de la culture dans le travail de revitalisation de la collectivité – en tenant compte des arts dans les stratégies d'utilisation des terres, de transport, de développement économique, d'éducation, de logement, d'infrastructure et de sécurité publique – grâce à la collaboration entre les artistes, les organisations artistiques et les personnes clés du développement communautaire.

([www.arts.gov/impact/creativeplacemaking#:~:text=Creative%20placemaking%20is%20when%20artists,infrastructure%2C%20and%20public%20safety%20s](http://www.arts.gov/impact/creativeplacemaking#:~:text=Creative%20placemaking%20is%20when%20artists,infrastructure%2C%20and%20public%20safety%20s))

**programme culturel** : outil puissant qui permet d'établir un lieu créatif à un endroit précis, afin de dynamiser les collectivités en augmentant les investissements économiques et en raffermissant les liens sociaux, tout en affirmant l'identité et les valeurs fondamentales de l'organisation. ([www.culturecorps.com/cultural-programming#:~:text=Cultural%20Programming%20is%20a%20powerful,core%20values%20of%20a%20company](http://www.culturecorps.com/cultural-programming#:~:text=Cultural%20Programming%20is%20a%20powerful,core%20values%20of%20a%20company))

## Annexe A – Matrice d'évaluation

| Critères                                                                                                                                                                                                | Poids (%) | Pointage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Total (poids*pointage) | Remarques |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------|
| <b>Vision</b><br>Y a-t-il une vision claire qui permet d'atteindre les grands objectifs du projet pilote La culture se vit ici de la CCN, décrits à la section <a href="#">2.0 Objectifs</a> ?          | 20        | <b>5</b> : Une vision claire et détaillée pour la maison McConnell qui correspond à l'ensemble des grands objectifs est illustrée et assure sa viabilité et sa conservation à long terme.<br><b>4</b> : Une vision claire et détaillée pour la maison McConnell qui correspond aux trois grands objectifs est illustrée.<br><b>3</b> : La vision proposée manque de détails, est floue ou correspond à deux grands objectifs.<br><b>2</b> : La vision proposée manque de détails, est floue ou correspond à un seul grand objectif.<br><b>1</b> : La vision proposée est très floue, manque de détails ou ne correspond pas clairement à l'un quelconque des grands objectifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                |                        |           |
| <b>Expérience</b><br>L'organisation partenaire potentielle a-t-elle de l'expérience dans l'élaboration d'un projet ou d'un programme semblable?                                                         | 15        | <b>5</b> : L'organisation partenaire gère actuellement un projet ou un programme réussi semblable à celui qui est proposé pour la maison McConnell.<br><b>4</b> : L'organisation partenaire possède la capacité et l'expertise nécessaires pour gérer un tel projet ou programme, comme le démontrent les exemples de projets ou les références.<br><b>3</b> : L'organisation partenaire a démontré une certaine expérience, mais n'a pas confirmé qu'elle a le soutien ou la capacité nécessaire pour gérer le projet ou le programme proposé.<br><b>2</b> : L'organisation partenaire a mentionné une certaine expérience liée au projet ou au programme, mais n'a pas de soutien ou de capacité confirmés pour la gestion du programme.<br><b>1</b> : L'organisation partenaire n'a pas démontré qu'elle avait de l'expérience dans la gestion d'un projet ou d'un programme applicable et n'a pas de ressources, mais propose de gérer le programme.      |                        |           |
| <b>Viabilité financière</b><br>La proposition démontre-t-elle un budget et des sources de financement ou de revenu réalistes pour élaborer et soutenir adéquatement le projet et le programme proposés? | 15        | <b>5</b> : La proposition présente une ventilation détaillée et réaliste sur cinq ans des ressources budgétaires, y compris les ressources humaines et des sources de financement dont les revenus ou le fonds de prévoyance surpassent les modalités de location choisies par l'organisation partenaire.<br><b>4</b> : La proposition présente une ventilation détaillée et réaliste sur cinq ans des ressources budgétaires et humaines et des sources de financement requises pour respecter les modalités de location choisies par l'organisation partenaire. Si des subventions sont mentionnées, mais qu'elles n'ont pas été attribuées, elle a démontré soit le soutien de l'organisation de supervision, soit la capacité antérieure d'obtenir des subventions similaires.<br><b>3</b> : La proposition prévoit une ventilation réaliste sur cinq ans des ressources budgétaires. Les sources de financement ou les ressources humaines indiquées, ou |                        |           |

|                                                                                                                                                                           |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
|                                                                                                                                                                           |    | <p>les deux, ne sont pas clairement établies, ne sont pas confirmées ou ne couvrent pas toute la durée du programme.</p> <p>2 : La proposition présente un budget incomplet ou non réaliste, des ressources humaines insuffisantes ou une dépendance envers la CCN pour financer le maintien du programme proposé.</p> <p>1: La proposition présente une viabilité financière reposant largement sur la CCN ou ne nomme pas les sources de financement ou de revenu pour le maintien du programme proposé.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |
| <p><b>Avantage public</b><br/>La proposition décrit-elle un avantage public pour la population de la région de la capitale nationale et de l'extérieur?</p>               | 10 | <p>5 : La proposition décrit un nouvel avantage public direct et mesurable pour la population de la région de la capitale nationale et de l'extérieur.</p> <p>4 : Le programme décrit un avantage public direct et mesurable existant pour la population de la région de la capitale nationale et de l'extérieur.</p> <p>3 : La proposition décrit un nouvel avantage public indirect pour la population de la région de la capitale nationale et de l'extérieur.</p> <p>2 : La proposition décrit un avantage public indirect existant pour la population de la région de la capitale nationale et de l'extérieur.</p> <p>1 : La proposition ne présente pas d'avantage concret pour la population de la région de la capitale nationale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |
| <p><b>Utilisation compatible</b><br/>L'utilisation proposée de l'espace est-elle compatible avec le <a href="#">Plan des terrains urbains de la capitale</a>?</p>         | 15 | <p>5 : L'utilisation proposée de la maison McConnell est tout à fait compatible avec les objectifs du Plan des terrains urbains de la capitale et le caractère patrimonial de la maison.</p> <p>4 : L'utilisation proposée de la maison McConnell est largement compatible avec le Plan des terrains urbains de la capitale, et n'a que des répercussions mineures sur le caractère patrimonial de la maison.</p> <p>3 : L'utilisation proposée de la maison McConnell est largement compatible avec les objectifs du Plan des terrains urbains de la capitale, mais a des répercussions modérées sur le caractère patrimonial de la maison.</p> <p>2 : La proposition nécessite certains changements pour respecter le Plan des terrains urbains de la capitale ou a des répercussions substantielles sur le caractère patrimonial de la maison.</p> <p>1 : L'utilisation proposée de la maison McConnell nécessite des changements substantiels pour respecter le Plan des terrains urbains de la capitale ou laisse entrevoir des répercussions importantes sur le caractère patrimonial de la maison.</p> |  |  |
| <p><b>Échéancier</b><br/>L'échéancier de mise en œuvre du projet concorde-t-il avec l'objectif de lancement à brève échéance d'un programme au à la maison McConnell?</p> | 8  | <p>5 : L'échéancier proposé est réaliste en vue d'une occupation de la maison d'ici 2024.</p> <p>3 : L'échéancier proposé indique l'occupation de la maison d'ici 2026.</p> <p>1 : L'échéancier proposé indique une incapacité de lancer le programme avant 2028.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |
| <p><b>Durée du programme</b><br/>Le programme proposé dure-t-il cinq ans?</p>                                                                                             | 5  | Un point est accordé pour chaque année de la durée du programme à la maison McConnell, d'après la ventilation du budget ou l'échéancier (maximum de cinq ans).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| <b>Synergies</b><br>L'organisation partenaire a-t-elle une expérience de travail avec la collectivité locale et la capacité de créer des synergies avec des projets ou des partenaires connexes?                                                                                                                                                                          | <b>9</b> | <b>Trois</b> points sont attribués pour chaque organisation qui manifeste, dans une lettre d'appui, son intérêt à collaborer avec l'organisation partenaire potentielle. (maximum de trois organisations)                                                                   |  |  |
| <b>Autres considérations</b><br>Le programme proposé a-t-il une portée nationale ou une portée qui va au-delà du niveau local ou régional?<br>Le programme favorise-t-il la diversité des points de vue et des expériences?<br>Le programme offre-t-il des possibilités de participation des Autochtones?<br>Le programme proposé inclut-il les groupes sous-représentés? | <b>8</b> | <b>Deux</b> points sont attribués aux organisations partenaires potentielles dont le programme proposé décrit précisément comment il permettra la réalisation de chacune des considérations supplémentaires abordées dans les questions des critères (maximum de 8 points). |  |  |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |